

Le mot de la Gendarmerie de la HAUTE CORSE

En cette période de crise sanitaire inédite par son ampleur et son impact sur le monde économique, sans précédent, la Gendarmerie tient à être à vos côtés pour vous accompagner jusqu'au « retour à la normale » dans les meilleures conditions. Nous avons donc regroupé dans ce document les conseils et les services que nous vous proposons :

Pour garder le contact et répondre à vos questions



Nous avons créé pour vous une adresse mail dédiée aux problématiques du monde économique Corse en lien avec le COVID-19:

bspp.do.rgcor+covid@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Exposez-nous directement les situations particulières que vous pouvez rencontrer concernant des problématiques de sécurité de vos sites et de vos installations. Rapportez-nous également tout évènement suspect à votre connaissance (véhicules, mail douteux, etc.).

CYBERMENACES : Attention aux escroqueries

La situation et les modes de gestion dégradés qu'elle engendre est une aubaine pour les cyber-escrocs qui de toutes les manières possibles profitent de ce climat anxiogène pour tenter d'escroquer les sociétés. En tant qu'entrepreneur, VOUS êtes des cibles privilégiées. Nous avons ainsi détecté les comportements suivants :



- Des **campagnes de phishing**, visant, en se faisant passer pour des organismes financiers ou d'état (*Sécurité sociale, Pôle emploi, impôts, etc...*), afin de récupérer vos informations bancaires (IBAN, etc...)



- De **faux fournisseurs** ou des personnes se faisant passer pour vos fournisseurs habituels (*notamment pour les contacts étrangers, avec qui vous ne communiquez que par messagerie*) prétendant un changement d'organisation et vous fournissent un nouveau moyen de paiement pour honorer vos commandes.



- De **nouveaux prestataires** proposant des « *stocks* » de matières premières, avant rupture pour limiter le ralentissement de vos chaînes de production dans les semaines à venir. Bien entendu le matériel n'arrive jamais...



- L'émergence de nouveaux « **cryptolockers** » (*à travers de fausses MàJ de logiciels de sécurité, notamment*) qui cryptent l'ensemble de vos installations informatiques et demandent une rançon pour récupérer vos données (*ce qui ne fonctionne jamais*).



- **L'appel à la générosité** des entreprises pour collecter des fonds, pour accélérer la lutte contre le covid-19 (*achat de matériel médical par exemple*), mais qui alimentent des portefeuilles étrangers.



- De fausses sociétés proposent des contrats de **désinfections de sites professionnels**.

Ne baissez pas la garde ! Faites circuler ces informations au sein de vos équipes et en cas de doute, connectez-vous sur le site <https://www.cybermalveillance.gouv.fr>, pour évaluer la situation et voir si elle est déjà connue, puis le cas échéant prenez contact avec la Gendarmerie.

PROTECTION : Lutte contre les cambriolages

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens. Toute anomalie de comportement aux abords de l'entreprise doit attirer l'attention.

Les abords extérieurs :



- La clôture difficilement franchissable et le portail donnant accès à vos locaux délimitent distinctement et légalement votre propriété tout en constituant le premier obstacle à l'intrusion.
- L'association d'un bon éclairage extérieur apporte aux usagers un sentiment de sécurité et complique l'approche du délinquant.

La protection mécanique :



- Élément primordial dans la mise en sûreté d'un site, la protection mécanique doit ralentir, voire dissuader le délinquant.
- Toutes les ouvertures de votre société doivent faire l'objet d'une attention particulière.



La protection électronique :



- Elle doit détecter le plus tôt possible une intrusion et permettre la transmission d'une information fiable et rapide. La coupler à l'éclairage de votre société de manière à surprendre l'intrus, faciliter l'action des forces de l'ordre et améliorer la qualité de votre flux vidéo se révélera intéressant.

NE PAS OUBLIER QUE :



Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les entreprises présentant peu de difficultés **surtout en cette période de Coronavirus** qui obligent à limiter voire à cesser temporairement votre activité.

S'INFORMER

Nous avons également constaté de nombreux sites de désinformation ou de propagation de rumeurs concernant le COVID-19. Pour rester informé sur le sujet, voici une liste (non exhaustive) de sites proposant du contenu fiable :



- Le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



- Le site de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>



- La carte interactive du COVID-19 (de l'université Johns-Hopkins à Baltimore) : <https://gisanddata.maps.arcgis.com/apps/opsdashboard/index.html>

- Enfin, pour des nouvelles au plus proche de la CORSE :



- Le compte Facebook officiel de la Gendarmerie :

<https://fr-fr.facebook.com/gendarmeriedecorse>



- Le compte Facebook officiel de la préfecture de HAUTE CORSE :

<https://www.facebook.com/Prefet2b>



- Le compte Facebook officiel de la préfecture de CORSE du SUD :

<https://fr-fr.facebook.com/prefecture2a>



- Le compte TWITTER officiel de la préfecture de HAUTE CORSE :

<https://twitter.com/prefet2b>



- Le compte TWITTER officiel de la préfecture de CORSE du SUD :

<https://twitter.com/prefet2A>

